

Paris, le 10 avril 2025

**Division des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public**

DPE

Affaire suivie par :

Stéphanie LABESSE

Chargee de mission

Tél : 01 44 62 45 03

Mél : [dpe-mobilites@ac-paris.fr](mailto:dpe-mobilites@ac-paris.fr)

12, Boulevard d'Indochine  
CS 40 049 75933  
Paris Cedex 19

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,

Rectrice de l'académie de Paris,

Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

à

Mesdames les cheffes et Messieurs les chefs des établissements publics,

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des centres d'information et d'orientation,

Monsieur le doyen des IA-IPR,

Mesdames Inspectrices et Messieurs les inspecteurs du second degré (IA-IPR, IEN-ET, IEN-IO, IPR-EVS...),

Madame la CSAIQ,

Monsieur le DAFPIC,

Monsieur le CTASH

## 25AN0074

**Objet :** Mouvement spécifique académique 2025 – Modalités de sélection et calendrier de saisie des avis et des propositions de classement par les différents évaluateurs.

**Références :**

- Circulaire rectoriale n° 25AN0050 du 17 mars 2025 relative à la phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré public, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

**Annexe :** Présentation pour l'évaluation des candidatures SPEA par les cheffes et les chefs d'établissement ainsi que les inspectrices et les inspecteurs

La présente note a pour objet de préciser les modalités de sélection des candidatures au mouvement spécifique académique 2025 et le calendrier de saisie des avis et des propositions de classement par les différents évaluateurs.

En effet, les particularités de certains postes nécessitent des procédures spécifiques de sélection des personnels pour prendre en compte les qualifications, les compétences ou les aptitudes requises et favoriser ainsi la bonne adéquation entre les exigences du poste et les capacités du candidat.

Dans ce cadre, la sélection des candidatures fait l'objet d'un traitement particulier : appel à candidatures, pré-sélection, entretien, avis des corps d'inspection et avis des chefs d'établissement.

Les affectations sont prononcées par la rectrice en fonction des avis émis, des propositions de classement des candidatures établies par les corps d'inspection et des vœux formulés par les candidats **indépendamment des éléments de barème**.

**La procédure de recueil des candidatures, de saisie des avis et des propositions de classement est entièrement dématérialisée sur Colibris pour les mouvements spécifiques académiques suivants :**

- ARCA,
- ARHA,
- AROT,
- CLHA (classe à horaires aménagés en musique ou en théâtre),
- certains postes de CPE (conseiller principal d'éducation),
- CSTS (enseignement en sections de techniciens supérieurs),
- CURE (enseignement en établissement hospitaliers),
- DNL,
- EEA (poste en EREA : établissement régional d'enseignement adapté), - FLE,
- LABO (professeur attaché de labo),
- NTIC
- PART (fonctions particulières : postes d'ATCT, de documentaliste, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale, FLE NSA, REP+, ULIS, ERSEH, professeurs ressource...),
- SERIE L,
- SES (postes en SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté),
- F11/TMD (technique de la musique et de la danse),

Ainsi, **l'ensemble des évaluatrices et évaluateurs** ont la possibilité de consulter les dossiers de candidature (composés du CV I-Prof, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière ainsi que, le cas échéant, de la ou des certifications requises) **du 11 avril 2025 au 9 mai 2025** afin d'effectuer une pré-sélection des dossiers des candidats qu'ils recevront en entretien.

**Les évaluatrices et évaluateurs procèdent à l'examen des dossiers de candidatures au regard des compétences attendues sur le poste afin de déterminer les candidates et candidats qui seront auditionnés. Sur COLIBRIS, il convient d'indiquer pour chaque candidate et candidat non présélectionné un avis défavorable en précisant indiquant un motif dans l'appréciation littérale.**

**Lorsqu'il est recensé un nombre important de candidature pour un même poste, les évaluatrices et évaluateurs ont la possibilité de limiter le nombre de candidates et candidats auditionnés à 5 au minimum.**

Les entretiens sont menés en présentiel ou en distanciel (par téléphone, visioconférence...) entre le **11 avril 2025 et le 9 mai 2025 inclus.**

**A l'issue des entretiens, les cheffes et les chefs d'établissement ainsi que les inspectrices et les inspecteurs devront émettre un avis motivé sur Colibris au plus tard le 9 mai 2025.**

**Les avis devront se fonder sur une motivation circonstanciée mettant en évidence le degré d'adéquation entre le profil du candidat et celui du poste, au regard des pièces du dossier de candidature et des compétences exigées dans la fiche de poste. Tout avis défavorable devra être tout particulièrement motivé.**

**Les candidates et les candidats auront connaissance des avis portés sur leur candidature au moment de la communication des résultats prévue le 6 juin 2025En outre, l'absence d'avis sur Colibris sera assimilée à un avis favorable.**

A l'issue de la période de saisie des avis,  
**les corps d'inspection devront impérativement procéder au classement des candidatures sur Colibris:**  
**au plus tard le 9 mai 2025**

A défaut, aucun candidat ne pourra être désigné et affecté à titre définitif.

**Les candidates et les candidats seront informés des résultats via Colibris le 6 juin 2025.**

**Les principales dates et étapes à retenir sont :**

DATES	NATURE DES OPÉRATIONS
Du 11 avril 2025 au 9 mai 2025	Consultation par les cheffes et les chefs d'établissement ainsi que les inspectrices et les inspecteurs des dossiers de candidature au mouvement spécifique académique sur Colibris
Du 11 avril 2025 au 9 mai 2025 (inclus)	Tenue des entretiens avec les candidats en présentiel ou en distanciel et Saisie des avis motivés par les cheffes et les chefs d'établissement ainsi que les inspectrices et les inspecteurs sur Colibris
Au plus tard le 9 mai 2025	Classement des candidatures Par les corps d'inspection sur Colibris
Le 6 juin 2025	Transmission des résultats aux candidates et aux candidats

La Division des Personnels Enseignants reste à votre disposition pour toute information complémentaire par courriel à l'adresse [dpe-mobilites@ac-paris.fr](mailto:dpe-mobilites@ac-paris.fr).

Pour le rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,  
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,  
Pour le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines,  
Et par délégation,  
Le chef de la division des personnels enseignants

signé  
David MALRIC